



COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE DU 15 FÉVRIER 2022 AU 12 AVRIL 2022

LA MUNICIPALITÉ DÉCIDE

15 FÉVRIER 2022

Société locales, chalet du Crêt

D'informer les sociétés locales que le Chalet du Crêt est à remettre pour un loyer annuel de Fr. 1'000.- (charges comprises). Elle les invite à lui adresser une demande écrite si la location de ce chalet les intéresse.

1^{ER} MARS 2022

Isabelle Chevallay, démission

D'informer Mme Isabelle Chevallay, boursière communale, qu'elle accepte sa démission pour le 30 juin 2022 au plus tard.

15 MARS 2022

Bois RIL SA, fourniture de bois demi-rond régulier

D'adjuger à la société Bois RIL SA la fourniture de bois demi-rond régulier pour un montant de Fr. 696.25 (HT).

29 MARS 2022

Nicolas Fournier, engagement au poste d'employé de voirie - en remplacement

De confirmer à M. Nicolas Fournier son engagement à la fonction d'employé de voirie en remplacement dès le 15 mars 2022.

Swan Tack, engagement au poste d'employé de conciergerie/voirie

De confirmer à M. Swan Tack son engagement à la fonction d'employé de conciergerie/voirie dès le 15 mars 2022.

Anne Gribi Genet, engagement au poste de boursière communale

De confirmer à Mme Anne Gribi Genet son engagement à la fonction de boursière communale dès le 1er avril 2022 au taux de 20% puis dès le 1er mai 2022 au taux de 50%.

LA MUNICIPALITÉ PREND ACTE

1^{ER} MARS 2022

Ville de Monthey, projet FuturoSTEP - répartition financière - décompte final Phase I

D'une lettre de la Ville de Monthey qui l'informe que l'ensemble des partenaires du projet FuturoSTEP a admis les conclusions de la phase 1 et souhaite poursuivre les démarches en vue de créer les sociétés nécessaires à l'exploitation des infrastructures relatives au projet FuturoSTEP.

Direction générale du territoire et du logement, plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises

D'une copie de la lettre de la Direction générale du territoire et du logement adressée à Chablais Région concernant le plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises. Elle informe que le Conseil d'Etat a approuvé, dans sa séance du 19 janvier 2022, le plan directeur régional.

15 MARS 2022

Direction générale du territoire et du logement, mise à niveau de la mensuration officielle

D'une lettre de la Direction générale du territoire et du logement qui l'informe qu'une opération de mise à niveau de la mensuration officielle commence sur la commune. La mise à niveau concerne les thèmes cadastraux de la couverture du sol et des objets divers. En fonction du déroulement des travaux planifiés sur 18 mois, le mandataire va intervenir à plusieurs reprises sur le terrain et un accès à certaines parcelles de propriétaires privés sera nécessaire. Un drone survolera le secteur dans le cadre de cette opération.

Direction générale du territoire et du logement, plan d'affectation communal

D'une lettre de la Direction générale du territoire et du logement qui l'informe qu'elle sera dans l'impossibilité de respecter le délai des trois mois pour l'examen préalable du plan d'affectation communal. Afin de lui livrer des informations complètes et consolidées, il est essentiel de pouvoir prendre en compte le retour de l'ensemble des instances consultées.

29 MARS 2022

Police cantonale, résultats du contrôle radar du mois de février 2022

D'une lettre de la Police cantonale vaudoise qui lui communique le résultat brut des contrôles de vitesse effectués le 10 février à la Route des Bains et le 16 février à la Route de l'Arsenal. Sur les 280 véhicules contrôlés, 18 conducteurs ont été dénoncés à la Route des Bains.

12 AVRIL 2022

Energiapro SA, hausse des tarifs du gaz naturel dès le 1er avril 2022

D'une lettre de la société Energiapro SA qui l'informe qu'elle est à nouveau contrainte de réviser ses tarifs à la hausse dès le 1er avril 2022, en raison d'une augmentation historique des prix sur les marchés gaziers internationaux. Les tarifs du gaz naturel augmentent de 3 ct./kWh. Pour une villa consommant 20'000 kWh par an, cela représente une hausse globale de 22% ou environ Fr. 50.- par mois.

Direction générale des affaires institutionnelles et des communes, décompte provisoire des charges péréquatives 2021

D'une lettre de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes qui l'informe de la répartition provisoire des charges péréquatives. Pour la commune de Lavey-Morcles, la cohésion sociale 2021 se monte à Fr. 312'908.-, la péréquation à Fr. 232'042.- et la réforme policière à Fr. 63'458.-.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic : **Le Secrétaire :**


Mario Da Silva



Mentor Citaku